

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le jeudi 21 septembre 2017 à 8 h 00
par conférence téléphonique.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

CE17-200

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT SUR LES
INONDATIONS PRINTANIÈRES DE 2017

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la commission de l'aménagement intitulé
Portrait des inondations printanières de 2017 sur le territoire
métropolitain, du cadre légal et des règles applicables en matière
d'aménagement de développement du territoire pour les plaines
inondables, relatif aux volets 1 et 2 de son mandat sur les inondations
printanières de 2017 dans le territoire de la Communauté et d'en
autoriser la diffusion ;

D'approuver le plan d'action proposé par la commission de
l'aménagement dans son rapport et d'autoriser le directeur général à le
mettre en œuvre ;

De désigner le chef de projet géomatique et informatique de la
Communauté, M. Cédric Marceau, pour participer au forum
Inondations 2017 – Ensemble planifions l'avenir autrement qui se tiendra
les 6 et 7 octobre prochains à Montréal.

CE17-201

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2018

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le budget de la
Communauté pour l'exercice financier 2018 au montant de cent vingt-
neuf millions trois cent vingt-six mille trois cent dix dollars
(129 326 310 \$) joint à la présente résolution pour en faire partie
intégrante.



CE17-202

POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain, la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain, adoptée le 20 septembre 2017 par la résolution numéro 17-CA(ARTM)-047 de son conseil d'administration, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

*M. Demers et Mme St-Hilaire
inscrivent leur dissidence.*

CE17-203

FINANCEMENT DU SERVICE 211

Il est résolu

De recommander au Conseil de reconnaître le projet d'implantation et d'opération du service 211 dans le Grand Montréal comme étant un projet admissible à un financement par le Fonds de développement métropolitain ;

D'ajouter en conséquence ce point à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 28 septembre 2017.

CE17-204

CONVENTION DE FINANCEMENT DU SERVICE 211

Il est résolu d'approuver le Protocole de soutien financier à l'implantation et à l'opération du service 211 dans le Grand Montréal à intervenir entre la Communauté et le Centre de Référence du Grand Montréal, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 11.

Les résolutions numéros CE17-200 à CE17-204 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Tim Seah
Secrétaire